Commune d' ALTECKENDORF

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal



Date de convocation 21 janvier 2019 Séance du 28 janvier 2019

Sous la présidence de M. Alain HIPP, Maire Secrétaire de séance : Pierre GIRARDIN Elus : 15 - En fonction : 14 - Présents ou représentés: 14

<u>Présents</u>: HIPP Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, SCHOLLER Manuela, HOLLNER Jean Pierre, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre,

MAHLER Rémy, MATHIS Toni, REBER Philippe, SPEICH Nicolas <u>Absents</u>: JACQUEL-VOLKMAR Claire donne pouvoir à HIPP Alain

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 03 décembre 2018
- 3) Approbation de la convention relative à la mission Système d'Information Géographique (SIG)
- 4) Attribution marché travaux réfection du chemin rural (section14) entre les deux ponts SNCF et prolongation rue Mercière
- 5) Travaux beffroi et chambre de cloches église Eckendorf
- 6) Subvention école classe verte
- 7) Subvention une rose un espoir
- 8) Divers

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

 Acquisition d'un TBI pour la classe de Mme KOCH à l'école élémentaire

Accepté à l'unanimité

Election du secrétaire de séance : Pierre GIRARDIN

1/1.4 Autres contrats

Approbation de la convention relative à la mission Système d4Information Géographique

DCM01-2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune d'Alteckendorf a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération DCM25-2015 du 05 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent les missions suivantes :

- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme

L'exécution de ces missions nécessite l'utilisation de données issues du système d'information géographique propre à l'ATIP et permet d'enrichir les données existantes.

Par délibération du 4 décembre 2018, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission Système d'Information Géographique ainsi que les contributions correspondantes.

La mission proposée comprend les éléments suivants :

- La mise à disposition de l'outil informatique de consultation SIG Intragéo
- La formation à l'utilisation de l'outil et une assistance auprès des utilisateurs
- La mise à disposition des différentes couches de données (cadastre, données environnementales etc...) détenues par l'ATIP
- Une veille juridique, une animation métier et une expertise en matière d'information géographique

Cette mission donne lieu à la une contribution annuelle fixée pour l'année 2019 à :

- 100 euros pour les communes, avec mise à disposition d'1 ou 2 comptes d'accès nominatifs
- 50 euros pour la mise à disposition de chaque compte d'accès nominatif supplémentaire

La mise à disposition de l'offre SIG donnera lieu à l'établissement de la convention spécifique jointe en annexe, de la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la délibération du 4 décembre 2018 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

- **APPROUVE** la convention correspondant à la mission Système d'information géographique jointe en annexe de la présente délibération.
- PREND ACTE du montant de la contribution 2019 relative à cette mission fixée par le Comité Syndical de l'ATIP

- 100 euros pour les communes, avec 1 ou 2 comptes d'accès nominatifs
- 50 euros par compte d'accès nominatif supplémentaire

Adopté à l'unanimité

2/1.1 Marchés Publics

Attribution du marché de travaux réfection chemin rural (section 14) entre les deux ponts SNCF et la prolongation rue Mercière

DCM02-2019

VU les délibérations DCM27-2018 du 27 juillet 2018 et DCM50-2018 du 03 décembre 2018 approuvant les travaux de réfection du chemin rural (section 14) entre les deux ponts SNCF et la prolongation rue Mercière,

VU la consultation des entreprises faite sur la plateforme https://alsacemarchespublics.eu/,

VU la réception des offres avant la date limite fixée au mardi 18 décembre 2018 à 11h00 des entreprises :

- COLAS
- DIEBOLT TP
- GCM
- HERRMANN
- RAUSCHER
- SOTRAVEST
- TRABET
- WICKER TP

VU le rapport d'analyse des offres, le procès-verbal établi par la Commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 17 janvier 2019 émettant un avis favorable à la candidature de l'entreprise WICKER étant la mieux disante;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier à l'entreprise WICKER de Schaffhouse sur Zorn les travaux de réfection du chemin rural (section14) entre les deux ponts SNCF et la prolongation rue Mercière, pour un montant de **50 940.90 € HT**
- AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise
- VALIDE le plan de financement suivant :

TRAVAUX DE REFECTION CHEMIN RURAL/PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses Travaux HT	50 940.90€			
Maîtrise d'œuvre HT	3 132.00€			
TOTAL DEPENSES	54 072.90€			
Participation AFR Alteckendorf	25 400.00€			
Autofinancement	28 672.90€			
TOTAL RECETTES	54 072.90€			

Adopté à l	'unanimité	

3/1.1. Marchés Publics

Travaux beffroi et chambre des cloches église Eckendorf

DCM03-2019

Monsieur le Maire rappelle la visite de contrôle des cloches effectuée chaque année par la société André Voegelé.

La dernière visite en date du 20 juillet 2018 a révélé la nécessité de réaliser des travaux de remise en état du beffroi et de la chambre des cloches à l'église d'Eckendorf à savoir :

- La fourniture et pose d'abat son aux ouvertures de la chambre des cloches
- Le remplacement du soubassement du beffroi
- Le remplacement du plancher de la chambre des cloches
- Le remplacement du beffroi des cloches

Il présente le devis d'un montant 24 332€ HT établi par la société André Voegelé pour la réalisation de l'ensemble des travaux cités ci-dessous et propose de valider ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** la nécessité de donner suite à ces travaux
- **DECIDE** de valider le devis d'un montant de 24 332€ HT établi par la société André Voegelé pour la réalisation des travaux sur le beffroi et la chambre de cloches de l'église d'Eckendorf
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision

Α	Adopté à	l'unanimit	é	

4/5.7. Intercommunalité

Demande de subvention Classe verte

DCM04-2019

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulées par la directrice de l'école d'Alteckendorf pour la classe verte des élèves du CP/CE1 et CM2 du RPI Alteckendorf- Minversheim, du 03 au 07 juin 2019, à Muckenbach

- 15 enfants domicilés à Alteckendorf scolarisés à Minversheim
- 12 enfants domiciliés à Alteckendorf scolarisés à Alteckendorf

Soit au total 27 enfants domiciliés à Alteckendorf.

Vu le transfert de la compétences scolaire à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au 1^{er} janvier 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

• **DECIDE** d'accorder une subvention de 32.50€ (5 journées à 6€50) par enfants domiciliés à Alteckendorf participant à la classe verte du 03 au 07 juin 2019.

Soit **877.50** € pour les 27 enfants domiciliés à Alteckendorf participants à la classe verte du 03 au 07 juin 2019.

• **CHARGE** le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn de procéder au versement de cette subvention selon les conditions ci-dessus par le Budget Scolaire de la Commune d'Alteckendorf.

Adopté à l'unanimité

5/7.5. Subventions

Subvention association Une Rose Un Espoir

DCM05-2019

Le Maire présente le courrier du 09 janvier 2019 relatif à l'opération Une Rose, Un Espoir du 27 avril 2019.

Le président de l'association sollicite une subvention pour couvrir l'achat des roses prévues pour notre commune à savoir 0.45€ X 210 roses soit 95 €uros.

Considérant les engagements de cette association après de la ligue 67 contre le cancer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

 DECIDE de verser 95 € à l'Association Une Rose Un Espoir secteur du Pays de la Zorn pour l'exercice 2019 Dit que les crédits seront inscrits au budget de fonctionnement 2019
 Adopté à l'unanimité

6/ 5.7 Intercommunalité Acquisition d'un Tableau Blanc Interactif école élémentaire

DCM06-2019

Le Maire rappelle la demande formulée par Mme KOCH en 2018 concernant l'acquisition d'un Tableau Blanc Interactif pour sa classe à l'école élémentaire d'Alteckendorf, il rappelle l'acquisition en 2015 d'un TBI pour la classe de Mme VOGLER.

Le Maire expose qu'il conviendrait de donner suite à cette demande qui permet un mode d'apprentissage interactif et efficace.

Il rappelle le transfert de la compétence scolaire au 01.01.2019 à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qui devient le décisionnaire final de cette acquisition.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- DECIDE de faire l'acquisition d'un TBI pour la classe de Mme KOCH à l'école élémentaire
- VALIDE la proposition de l'entreprise Alsace Micro Services pour un montant de 4 926€ HT
- CHARGE le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn de valider cette acquisition sur le Budget Scolaire de la Commune d'Alteckendorf.

Adopté à l'unanimité	